

CONTRAT DE QUARTIER DURABLE MAGRITTE – PV CoQ 19 – 08.02.2021

Présents : Voir liste des présences en annexe

Lieu : Microsoft teams (Visioconférence)

Heure de début : 18h00

Heure de fin : 20h00

A. Préambule

La 19^{ème} réunion de la Commission de Quartier du Contrat (CoQ) de Quartier Durable Magritte commence précisément à 18 h. Marc Janssens souhaite la bienvenue, énonce l'ordre du jour et donne quelques précisions relatives à l'organisation de cette CoQ élargie répondant également de la sorte aux commentaires soulevés par Monsieur Hauwaert dans son mail du 8 février 2021.

Il semblerait, en effet, que certains n'aient pas reçu en tout ou en partie les informations liées à la convocation par mail. Celle-ci a été déclinée en 4 temps. Un Save the date, un erratum relatif au n° de la CoQ, un mail contenant le lien de la réunion Team ainsi que des annexes comprenant le PV de la CoQ 18, la liste de présent.e.s et les documents des auteurs de projet ayant servi de base à la présentation de l'état d'avancement des projets et, enfin, un mail comprenant un lien avec le document de présentation de la CoQ19.

Marc Janssens demande dès lors que les membres de la COQ qui n'ont pas reçu le mail du 01.02.2021 le signalent tout en rappelant que ce mail faisait office d'ordre du jour et expliquait la raison de cette COQ ouverte à des participants extérieurs.

Pour rappel, cette CoQ élargie :

- ✓ permet de faire le point des ateliers participatifs avec ceux qui y ont participé
- ✓ permet aux membres de la COQ d'être bien informés en cas de questions ou d'observations formulées par ces participants au cours de cette réunion de la COQ
- ✓ nous semblait primordiale afin de ne pas vous envahir d'informations lorsque l'avant-projet finalisé vous sera présenté lors de la prochaine COQ. Nous souhaitons ainsi éviter de vous noyer en dernière minute sous un flot d'informations et vous permettre ainsi de donner votre avis, au sujet de l'avant-projet, dans de bonnes conditions lors de la prochaine COQ.

Nous essayons de la sorte de tenir compte de remarques précédentes qui nous ont été faites. C'est ainsi que de document d'appui de la présentation de ce soir est bilingue et que Marc Janssens rappelle de ne pas hésiter à poser des questions si l'une ou l'autre chose expliquée dans l'autre langue n'aurait pas été comprise. Nous vous traduirons alors ce qui poserait question.

La brochure succincte qui vous a été envoyée a pour vocation d'introduire la réunion de ce soir et donc en quelque sorte de servir de base et de support aux explications qui vont vous être données par les bureaux d'études.

L'implantation de la 1^{ère} partie de la maison de quartier fait, en effet, référence à la fiche-projet du programme initial du CQD Magritte. Cette implantation tenait compte de la crainte de bruits de la part des voisins d'une part et d'autre part de la volonté de créer de nouvelles circulations piétonnes entre le site Esseghem de Lojega et le carrefour de la charnière. Ce 2^{ème} aspect a été repris dans le cadre du projet CHA02 et de l'étude de mobilité (nouvel escalier et accès aux voiries du site Esseghem de Lojega pour permettre entre autres un accès au parking souterrain). Le problème de l'isolation phonique par rapport aux immeubles voisins doit bien sûr être géré par les bureaux d'études. Si nous suivons le raisonnement que les fiches-projets figent tout (entre autres au niveau implantation), ceci voudrait dire qu'il n'y aurait alors pas de raison de tenir compte des évolutions générées par le développement des projets précédents, il n'y aurait alors pas de raison de désigner de bureau d'études, de laisser la place à la créativité ni de demander l'avis de la COQ sur l'avant-projet. Comme lors de la réunion de la COQ précédente je repose ici la question de la relation de confiance qui devrait exister entre le service CQD et la COQ. Les membres de la COQ ne formulent pas d'objection à ce sujet.

Il n'y a aucune volonté de notre part de limiter le processus participatif à sa plus simple expression. Marc Janssens rappelle que nous devons tenir compte des restrictions liées au COVID et souhaiterions clairement pouvoir tenir nos réunions d'une autre façon. Il espère donc pouvoir compter sur votre compréhension à ce niveau. De manière générale comme le soulignera également Aurore Rousseau à la suite de l'intervention de Madame le Texier sur le même sujet, il est important de repréciser que ce processus participatif n'est pas terminé et que les débats ne sont dès lors pas figés.

La mise à sens unique de la rue Loossens fait bien partie d'un projet du CQDM en l'occurrence le CHA02 (rue Lahaye, charnière, ...) complété par le COL05 (cour d'école Jacques Brel côté Loossens).

Cette mise au point étant faite, Marc Janssens donne la parole aux auteurs du projet des deux Maisons de quartier pour présenter le 1^{er} point à l'ordre du jour, à savoir, l'état d'avancement des deux projets comprenant la répartition du programme des activités de celles-ci.

Pour la facilité des échanges, c'est d'abord Lab705 qui interviendra avec un temps de questions/réponses à l'issue de la présentation puis P&P architectes, selon le même mode.

B. 1^{er} point à l'ordre du jour : présentation des Maisons de quartier – programmation

1. LAB 705

Ludovic Delorme et Sarah Barillot du bureau d'étude resituent le projet et présentent les déclinaisons spécifiques y afférentes. Ludovic Delorme précise que l'asbl Vraiment Vraiment, partenaire de LAB705 ne pourra être présente ce soir et excuse leurs représentants.

Leur présentation se base sur la projection via partage d'écran d'un document dont une copie est annexée au présent PV.

Vient ensuite un temps de questions /réponses et d'interventions. Marc Janssens précise qu'il ne s'agit pas d'émettre ici un avis, lequel sera sollicité formellement lors d'une prochaine CoQ dans le cadre de la présentation de l'avant-projet finalisé mais bien d'échanger et de demander des précisions sur l'un ou l'autre point.

Q. : Emmanuelle Le Texier (comité Magritte) : qu'en est-il de la capacité d'accueil de chaque étage ? Pendant le Covid ? Hors période de confinement ? Les espaces sont-ils ouverts ?

R. : Ludovic Delorme : entre 40 et 60 personnes ; hors COVID cela est difficile à préciser ; les espaces sont ouverts et sont conçus pour avoir un impact environnemental optimal.

Q. : Dominique Verden (membre de la CoQ) : peut-on en savoir davantage sur l'utilisation des chancres urbains liés au projet notamment de la maison de quartier ?

R. : Christine Lemmens propose de lui envoyer les informations concrètes à ce sujet afin qu'il puisse les relayer auprès des habitants qui l'interpellent au sujet des projets du quartier.

Q. : Laura Vossem (asbl 21 grs) : avez-vous pensé à l'existence à proximité de la salle omnisport communale qui répond sans doute déjà à certains besoins et avec laquelle il est possible d'envisager des collaborations ?

R. : Ludovic : nous essayons bien sûr de tenir compte de l'existant tout en tâchant de répondre aux demandes et besoins.

Une collaboration ou complémentarité avec ce qui est proposé au niveau de la salle omnisport devra bien sûr être étudiée dans le cadre de la gestion de la maison de quartier.

Les associations sont, cependant, à la recherche d'une petite salle sportive pour faire des activités et la salle omnisport est, d'une part, remplie avec priorité pour les clubs et, d'autre part, moins accessible pour le quartier.

Q. : Pauline Wallemacq (service Prévention Urbaine) souhaite que l'on précise si ce qui est recherché pour la gestion est de type conciergerie ou simplement un gestionnaire pour l'espace café.

R. : Ludovic évoque la complexité d'y répondre car le CQDM ne s'est pas encore positionné sur le mode de gestion à envisager. Aurore Rousseau évoque à son tour le questionnement entourant la destination du rez-de -chaussée. Sera-ce un café ? Un foyer ? Y aura-t-il un accueil ? Des visites ont eu lieu et se poursuivent dans d'autres Maisons de quartier afin de récolter un maximum de bonnes pratiques, sources d'inspiration pour nos projets et l'élaboration à termes des plans de gestion de ces infrastructures.

Ilse Verbeke (VGC Essegheem) évoque que diverses activités sont organisées dans le cadre du GC Essegheem et évoque son souhait de collaboration sans savoir si cela peut prendre la forme d'une coordination des lieux.

Fin des Questions / réponses.

A l'issue de cette séance, Marc Janssens invite les auteurs de projet de la deuxième maison de quartier, P&P Architectes à s'exprimer.

2. P&P Architectes

Arnaud De Lanève et Lionel Philipperon exposent leur vision via partage d'écran d'un document dont une copie est annexée au présent PV.

S'en suit un temps de questions/réponses.

Q. : Cléa Samson (ERU) interroge les auteurs de projet quant à la démarche participative envisagée. Elle souhaite être présente pour soutenir la question du genre dans le processus.

Réponse : une première rencontre est envisagée le 26 février pour affiner le programme et définir la fonction des espaces.

Q. : Pauline Wallemacq (service Prévention Urbaine) soulève le caractère plus calme de cette 2^{ème} Maison de quartier puisque présenté comme tel et se demande dès lors si un espace multimédia rencontrera cette particularité ?

R. : Arnaud De Lanève précise que la présence de la crèche connote en quelque sorte l'espace multimédia en ce sens que logiquement, il n'accueillerait pas de projets décalés par rapport à la sérénité requise. Il s'agit de trouver le bon équilibre.

Aurore Rousseau ajoute que la préoccupation sonore est bien présente également car le projet se situe en zone résidentielle ; elle précise par ailleurs que l'espace numérique évoqué n'était pas au diagnostic du projet mais que les circonstances actuelles ont mis l'accent sur la nécessité d'offrir un accès plus large à l'informatique (fracture numérique).

Des questions relatives à la budgétisation des besoins et à la gestion (entretien ?) sont posées dans le chat. Aurore Rousseau précise que nous sommes toujours occupés à y travailler mais que les maisons de quartier faisant partie du patrimoine communal, ce sera plus que probablement via un budget de la commune.

Q. : Céline Van Aubel demande des précisions sur les différents espaces prévus.

Arnaud : la capacité est de 35m² par espace soit 4x35m² ou 2x70m² en cas d'ouverture des cloisons amovibles.

Cette séance de questions-réponses se termine. Marc Janssens remercie les bureaux d'études et les participants de cette réunion élargie et invite les membres de la CoQ à rester connectés pour poursuivre.

C. 2^{ème} point à l'ordre du jour : approbation du PV de la CoQ 18.

Compte tenu des problèmes évoqués quant à la réception des documents, nous ne pouvons valablement solliciter l'avis des membres et proposons de réenvoyer le PV de la CoQ 18 assorti du PV de la présente CoQ 19 pour les soumettre à l'approbation lors de la CoQ 20.

D. Points divers.

Aucun point « divers » n'est proposé.

Marc Janssens termine dès lors la séance en remerciant une nouvelle fois tous les participants et en leur souhaitant une bonne fin de soirée.